

### Les partis islamistes a l'épreuve du gouvernement

Jean-Pierre Filiu\*

Les victoires électorales remportées par des formations islamistes dans les derniers mois de 2011 ont amené nombre de commentateurs à populariser l'expression d'« automne islamiste », voire d'« hiver intégriste ». Cette vision réductrice permettait de refermer prestement la séquence d'un « printemps arabe » vécu comme une simple parenthèse dans l'ascension supposée irrésistible de l'islam politique. La réalité est d'autant moins conforme à ce cliché que les trois situations d'accession de dirigeants islamistes aux responsabilités gouvernementales sont elles-mêmes très contrastées.

Au Maroc, le Parti de la Justice et du Développement (PJD) est représenté au Parlement depuis plus de quinze ans, avec 14 élus en 1997, 42 en 2002 et 46 en 2007. Le PJD a conforté, au fil des années, son profil gestionnaire dans les municipalités sous sa responsabilité et il s'est rallié, en 2005, à la réforme du code de la famille. Il soutient activement la légitimité monarchique, à la différence de son rival islamiste, Justice et Bienfaisance, partisan de fait d'un régime républicain, et maintenu en raison de cela dans l'illégalité.

La contestation, animée en 2011 par le « Mouvement du 20-Février » (M20F), associe militants laïques et associatifs aux côtés de Justice et bienfaisance, tandis que le PJD défend le Trône dans la tourmente. Le PJD participe à l'élaboration d'une nouvelle constitution, approuvée en juillet 2011 au cours d'un référendum boycotté par l'opposition. Quatre mois plus tard, le PJD, fort de 29 % des voix, remporte 107 des 385 sièges de députés. Son chef, Abdelilah Benkirane, devient Premier ministre d'un gouvernement de coalition, où le roi Mohammed VI conserve le contrôle des portefeuilles de souveraineté.

Cette « cohabitation » à la marocaine confère toujours le dernier mot au monarque. En août 2012, Benkirane présente d'ailleurs publiquement ses « excuses respectueuses » au roi, après des articles de presse se faisant l'écho de la frustration du gouvernement face aux faits accomplis du Palais. Le PJD est d'autant plus convaincu de garder un profil bas qu'il se sait installé aux

\*Professeur des universités à Sciences-Po (Paris). Auteur de *Le nouveau Moyen-Orient* (Fayard, 2013), *The Arab Revolution* (Hurst, 2011) et *Las Nueve vidas de Al-Qaida* (Icaria, 2011)

commandes pour plusieurs années (le calendrier normal n'envisage pas de scrutin municipal avant 2015, ni de législatives avant 2016).

Tout autre est la situation en Tunisie et en Égypte, car les partis islamistes y ont profité d'une conjoncture postrévolutionnaire qui peut se retourner à leur détriment. Ils ont en effet réussi à amalgamer, lors des premières élections enfin libres, des votes d'une triple nature : vote de protestation, en faveur d'un parti historiquement ciblé par le régime déchu ; vote d'ordre, au profit d'une organisation identifiée à un certain contrôle social ; enfin vote d'inspiration proprement religieuse, sans doute minoritaire. C'est ainsi qu'Ennahda remporte 89 des 217 sièges de l'Assemblée constituante tunisienne (avec 36 % des suffrages exprimés en octobre 2011) et que les Frères musulmans égyptiens raflent ensuite 235 des 498 sièges de l'Assemblée du peuple (pour quelque 37 % des voix).

Un tel succès électoral offre à Ennahda la direction du gouvernement tunisien, dans le cadre d'un accord tripartite où ses alliés nationaliste et social-démocrate récupèrent respectivement les présidences de la République et de l'Assemblée. Ennahda obtient 14 des 27 portefeuilles ministériels, dont l'Intérieur, la Justice et les Affaires étrangères. En revanche, en Égypte, le Conseil supérieur des Forces armées (CSFA), qui assure l'exécutif collégial depuis la chute du président Moubarak, conserve l'étroit contrôle du gouvernement. La victoire parlementaire des Frères musulmans ne leur offre donc aucun accès au pouvoir.

C'est ce blocage institutionnel, sur fond de transition heurtée, qui confère aux présidentielles égyptiennes de mai-juin 2012 une importance déterminante. Les Frères musulmans, qui avaient initialement décidé de ne pas concourir, se lancent dans la compétition sous la houlette de Mohammed Morsi, le chef de leur Parti de la Liberté et de la Justice (PLJ). Ces palinodies lassent l'électorat et les Frères musulmans perdent la moitié de leurs voix entre les législatives et le premier tour de la présidentielle. Mais la polarisation du second tour joue à plein en leur faveur et elle leur permet d'engranger 51,7 % des voix pour Morsi.

Le premier président, civil et élu, de l'Histoire de l'Égypte doit pourtant composer avec la haute hiérarchie militaire, qui a toujours barre sur le gouvernement. En août 2012, Morsi met abruptement à la retraite les piliers du CSFA, s'arrogeant les véritables pouvoirs du chef de l'État. Alors que cette purge est saluée dans le camp révolutionnaire, la déclaration constitutionnelle, qui confère, trois mois plus tard, des prérogatives inédites à Morsi, est combattue par l'opposition. Cette levée de boucliers oblige le président à reculer, non sans passage en force d'une nouvelle Constitution, approuvée par 64 % des voix dans un vote très contesté.

La participation, très élevée lors des premiers scrutins ayant suivi le renversement de Moubarak, n'a depuis cessé de décliner. Cette désaffection de l'électorat populaire s'est doublée d'un clair désaveu des Frères musulmans dans les districts ouvriers, notamment dans le complexe textile

de Mahalla al-Koubra, à la pointe de la contestation contre l'ancien régime. Morsi a compensé ce rejet par une main tendue en direction des salafistes, jusqu'alors opposés aux compromissions des Frères musulmans. Une majorité islamiste émerge donc clairement, en opposition à une coalition, certes hétéroclite, de nationalistes, de syndicalistes et de libéraux, sur fond de crise sociale aiguë.

En Tunisie également, c'est la question sociale qui sous-tend l'agitation endémique contre le gouvernement Ennahda. Les provinces de l'intérieur entrent en dissidence plus ou moins sourde contre les gouverneurs islamistes, obtenant leur renvoi, d'abord à Sidi Bouzid, berceau de la révolution contre Ben Ali, puis à Siliana. Plus encore qu'en Égypte, c'est le syndicat dominant, l'Union générale du Travail tunisien (UGTT) qui apparaît comme le fer de lance d'une résistance multiforme. Ennahda est accusée d'une complaisance coupable envers les groupes salafistes, dont les violences se multiplient.

Le cas marocain se distingue ainsi par le soutien explicite des islamistes du PJD aux règles du jeu politique fixées par le Palais. La Tunisie et l'Égypte offrent par contraste l'exemple de partis islamistes engagés dans un processus volontariste de consolidation d'une position dominante dont ils mesurent, plus que d'autres, la fragilité. D'où la tentation, effective en Égypte, larvée en Tunisie, de forcer les règles du jeu à leur profit, et ce au mépris des engagements postrévolutionnaires de recomposition consensuelle du pacte social. Et c'est bien cette dimension sociale qui pourrait peser lourd sur les gouvernements islamistes, dans un contexte très déprimé par la chute de l'activité productive, des investissements étrangers et des recettes touristiques.